

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois de février, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 6 février 2017

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Dominique DUCLOS, Guillaume GARDON, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Elie SMITH (Pouvoir Dominique DUCLOS)
Céline VERGEOT (Pouvoir à Christelle LE TALLEC)
Vanessa SZUBA
Sylviane HENNEQUIN (Pouvoir à Jean-Paul GUILLON)

Secrétaire de séance : Marie-Claude MICHEL

Pierre CARQUIN quitte la séance à 20 h 20.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Madame le Maire rappelle que cette année des élections auront lieu : Dimanche 23 avril, dimanche 7 mai, dimanche 11 juin et dimanche 18 juin 2017. La présence des Conseillers Municipaux est indispensable.

Madame le Maire reproche à Monsieur CARQUIN d'avoir mis en cause l'implication au travail des adjoints. Elle seule est à même de le faire, et elle affirme que ce bureau municipal est bel et bien au travail.

Pierre CARQUIN quitte la séance à 20 h 20.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que Madame HENNEQUIN Sylviane a été destinataire comme tous les autres membres de la Commission PLU, des comptes rendus de la Commission (sur lesquels il figure la date de la prochaine réunion) et des mails de convocation, le cas échéant.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/12/2016

Concernant la question « Fixation du montant des loyers », Véronique RUFIN souhaite rétablir ses votes :

- Pour le vote du premier loyer : elle a voté « contre »
- Pour le vote du deuxième loyer : elle s'est abstenue.

Véronique RUFIN souhaite être associée à la phrase : « Béatrice NOUVEAU et Nathalie LAMERE-CRAPART pensent que l'augmentation est trop importante, et que juridiquement, une telle augmentation n'est pas possible. »

Il faut donc lire : « Béatrice NOUVEAU, Nathalie LAMERE-CRAPART et Véronique RUFIN pensent que l'augmentation est trop importante, et que juridiquement, une telle augmentation n'est pas possible. »

Véronique RUFIN veut que soit rajouté, en questions diverses, son intervention concernant la terrasse qui se trouve sur la place du Marché : Elle souhaite que cette terrasse soit enlevée le plus rapidement possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 2 voix contre (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) et 2 abstentions (V RUFIN – N. LAMERE-CRAPART) adopte le compte rendu du Conseil Municipal.

Modification du tableau des emplois permanents

Un agent faisant partie des services administratifs, se trouve en position de congé parental.

D'autre part, une policière municipale est partie par voie de mutation. Madame le Maire propose de transformer son poste en Adjoint administratif. En effet, la Commune ne compte pas recruter de nouveau une police municipale, car il conviendrait d'avoir une équipe pour qu'elle puisse être efficace. Une police intercommunale serait plus adaptée.

Véronique RUFIN précise que le Maire et les Adjointes peuvent dresser des Procès-verbaux. M. HOURDRY fait remarquer qu'il faut aussi avoir une bonne connaissance des textes réglementaires pour le faire.

Les gendarmes peuvent également intervenir sur notre territoire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

- Rédacteur Principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe : 2
- Adjoint Administratif Territorial : 2
- Agent de Maîtrise Principal : 1
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint Technique Territorial : 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du tableau des emplois permanents.

Opposition au transfert de la compétence PLU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite « loi ALUR », a instauré le transfert automatique de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) des Communes aux Intercommunalités ne l'ayant pas acquise à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi.

Une exception au transfert est apportée à savoir : si au moins 25% des Communes (soit 6 communes pour la Communauté de Communes du canton de Charly) représentant au moins 20 % de la population (soit 3.104 habitants) s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité, la compétence reste communale.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence du Plan Local d'Urbanisme qui permet aux Communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécialités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents intercommunaux de planification, notamment tel que le SCOT, viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en terme de déplacement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission PLU a bien avancé dans l'élaboration du PLU, et elle tient à remercier tout particulièrement le bon travail de Monsieur André PAURON.

Pour information une réunion publique aura lieu le 14 mars à 18h30, aux Longs Prés.

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux Territoires Ruraux) : Projet parking de l'Optique

En date du 10/01/2017, nous avons reçu une circulaire concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2017. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 27 février 2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, concernant un projet de parking Place de l'Optique.

INFRA ETUDES a fait un pré-projet. Il sera étudié plus en détails lors d'une prochaine commission de travaux.

Le montant des travaux s'élève à 94.085,00 € HT, soit 112.902,00 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une subvention au titre de la DETR 2017, concernant le projet de création de parking, Place de l'Optique.

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux Territoires Ruraux) : Projet parking de la gare

Concernant le terrain situé près de la gare, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vente sur licitation des biens de la succession FRANCOIS-DAINVILLE a été autorisée et aura lieu au cours du 2^{ème} trimestre 2017. Le montant de la mise à prix sera de 55.000,00 €.

Madame le Maire propose également de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, concernant le projet de parking de la gare, qui serait édifié sur ce terrain.

Un pré-projet est présenté au Conseil Municipal.

Le montant des travaux s'élève à 338.000,00 € HT, soit 405.600,00 € TTC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite demander un fond de concours à la Communauté de Communes de CHARLY SUR MARNE.

Concernant ce projet, un dossier a déjà été présenté à l'UCSSA, dans le cadre du contrat de ruralité 2017/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une subvention au titre de la DETR, concernant le projet de parking de la gare.

Demande de subvention au titre du CDDL (Contrat Départemental de Développement Local) : Projet parking de l'Optique

Pour obtenir un maximum de financements, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un dossier de subvention au titre du CDDL concernant le projet de parking de l'Optique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une subvention au titre du CDDL, concernant le projet de parking de la place de l'Optique.

Demande de subvention au titre du CDDL (Contrat Départemental de Développement Local) : Projet parking de la Gare

Pour obtenir un maximum de financements, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un dossier de subvention au titre du CDDL concernant le projet de parking de la Gare également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une subvention au titre du CDDL, concernant le projet de parking de la gare.

Demande de subvention pour Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL) : Chauffage vestiaires stade

Une réunion d'information s'est tenue la semaine dernière, concernant le fonctionnement de la réserve parlementaire. Le montant de la réserve est de 130.000,00 €, répartis entre associations (à hauteur de 24.000,00 €) et collectivités territoriales (106.000,00 €).

Cette somme sera répartie entre 238 communes.

Etant donné l'état de vétusté du système de chauffage du stade, nous avons constaté des dysfonctionnements, ainsi que des factures élevées.

Un devis a été demandé. Le montant des travaux s'élève à 5.920,00 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire : Demande de subvention pour travaux divers d'intérêt local (TDIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) de demander une subvention pour Travaux Divers d'Intérêt Local concernant la réfection du chauffage des vestiaires du stade.

USEDA : Extension de l'éclairage public : ruelle de la Chenée, Hameau de la Férotterie, et résidence les Marronniers

A la demande de la Commune, l'USEDA a estimé le coût de la mise en place, concernant l'éclairage public, de nouveaux équipements suivants :

- 4 mâts

- 4 lanternes.

Ruelle de la Chenée (1), Hameau de la Férotterie (2), Résidence les Marronniers (1).

Le coût des travaux s'élève à 13.979,68 € HT.

Il n'y a pas de contribution de l'USEDA pour ces travaux. Le coût total est à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer ces travaux pour un montant de 13.979,68 € HT.

Cession de terrain

Au cours de l'examen des plans de la Commune, la Commission PLU a constaté qu'une parcelle d'une contenance de 1.875 m² se situait en zone constructible.

Un plan de la parcelle est projeté : il s'agit de la parcelle cadastrée AD 121, située rue d'Ambraine.

Madame le Maire a demandé une estimation de ce terrain aux services des domaines. L'estimation s'élève à 133.000,00 €. Une marge de + ou - 10 % est laissée à l'appréciation du Conseil Municipal.

Jean-Paul GUILLON émet des réserves concernant des servitudes qui auraient pu être indiquées sur l'acte de vente.

Madame le Maire dit qu'une recherche sera effectuée. Elle propose de voter, sous réserve d'éventuelles servitudes. Et propose de fixer le prix à 146.300,00 € (+ 10 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) autorise Madame le Maire à mettre en vente ce terrain pour un montant de 146.300,00 €.

Motion pour la mise en accessibilité de la gare SNCF, et pour la desserte SNCF Château-Thierry/Reims

Suite au comité syndical du PETR-UCSSA du 15/12/2016, il est proposé aux Communes de délibérer : Une proposition de motion relative à la mise en accessibilité de la gare SNCF, et pour la desserte SNCF CHATEAU-THIERRY/REIMS nous a été transmise.

Madame le Maire donne lecture de ce texte.

Le Conseil Municipal, considérant :

- D'une part, que la desserte ferroviaire est une nécessité pour un très grand nombre de citoyens du Sud de l'Aisne,
- D'autre part, que la mise en accessibilité de la gare SNCF de Château-Thierry ne saurait être de nouveau reportée,
- Et que les habitants du sud de l'Aisne sont naturellement destinés à se rendre quotidiennement, fréquemment ou occasionnellement à REIMS, de par la proximité géographique et le besoin d'accès aux services, à la formation et à l'emploi,

SOLLICITE :

Un rendez-vous auprès du président de la SNCF, aux responsables régionaux Hauts-de-France et Grand Est

Et leur DEMANDE :

De s'engager sur un calendrier précis et respecté de mise en œuvre des travaux de mise en accessibilité des gares, d'équipement et de maintenance des lignes SNCF Transilien et TER Vallée de la Marne,

Et de mettre en place une véritable desserte SNCF entre Château-Thierry et Reims.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

31 La Croix Bourdon	AE 206	509 M2
2 rue du Crochet	AD 114	351 M2
21 rue de la Chenée	AE 2	1 a 90 ca
	AE 3	7 a 34 ca
	AE 4	1 a 51 ca
	AE 5	2 a 21 ca
16 Impasse du Village	AB 355	86 ca
18 Impasse du Village	AB 356	35 ca
12 Impasse Denise	AB 337	123 m2
10, rue du Champ du Voisin	AC 77	761 M2
8, rue Dépaux	AB 182	185 M2
51, Grande Rue	AB 281	1 a 6 ca

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France nous a contacté pour organiser une formation concernant le Budget Primitif. Elle aura lieu le 7 mars 2017.

Lancement des pré-inscriptions pour la cérémonie nationale du Centenaire de la Bataille du Chemin des Dames : Les samedi 15 et Dimanche 16 avril 2017 ont été choisis pour commémorer le centenaire de la bataille du chemin des Dames. Ces deux jours seront rythmés par différents évènements, dont la cérémonie officielle du dimanche 16 avril à Cerny-en-Laonnois.

Site internet de la Préfecture de l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr/>.

Première édition d' « Hauts de France Propres » : Samedi 18 et dimanche 19 mars 2017.

La commission Sports et Loisirs s'est réunie cette semaine. Le forum des Associations aura lieu le 2 Septembre 2017, la réunion de préparation le 9 juin 2017.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que la réglementation sur les Cartes Nationales d'Identité a changé. Les petites Communes ne les feront plus à partir de Mars 2017.

La dictée, organisée par l'Association « Lire et découvrir » aura lieu le 4 mars 2017 à NOGENT L ARTAUD. Nadia CALLOT informe les membres du Conseil Municipal que lors de la « dictée des élus », Jeannine VAN LANDEGHEM est arrivée 3^{ème}.

Madame le Maire informe que nous avons reçu en Mairie une carte de vœux provenant de MONTDIDIER, dans la Somme. Les enfants de la périscolaire ont adressé 2017 cartes de vœux. Les enfants de la périscolaire de NOGENT L ARTAUD leur ont répondu.

Nous avons reçu des remerciements de Madame MARION et de sa famille, suite au décès de Monsieur MARION Raymond.

Concernant la vente de la maison de la Férotterie, des architectes l'ont visité. Gilles BOUVRY donne lecture de leur mail. Les problèmes d'humidité de cette maison engendrerait une intervention sur la structure pour un coût d'environ 100.000,00 €.

Monsieur HUYART diffuse un diaporama concernant les fouilles qui ont été effectuées derrière la cantine : des éléments du cloître de l'abbaye ont été retrouvés.

Véronique RUFIN signale que des voitures se garent le long du terrain vague qui se trouve au fond de l'Impasse Denise.

Jean-Paul GUILLON pense que le problème de la patte d'oie n'a pas été réglé : les camions ont des difficultés à tourner.

Véronique RUFIN reparle de la terrasse de la boulangerie qu'il faudrait faire enlever : Madame le Maire répond qu'un courrier a été envoyé au propriétaire.

Véronique RUFIN signale qu'une grande poubelle verte se trouve au milieu de la place du Marché.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.